

Nos actions régionales, nationales

Enjeux

Dans un environnement qui connaît de profondes évolutions économiques et sociales, des **Programmes d'actions** sont régulièrement développés par la **Direction des Risques Professionnels (DRP) de la CGSS**, pour s'adapter au contexte global mais aussi à nos spécificités locales. Les actions en cours ont été élaborées pour la période **2014-2017**.

Ces actions concentrent les efforts de prévention sur des priorités retenues par les partenaires sociaux, au niveau **national** ou **régional**. L'objectif étant de diminuer la fréquence et la gravité de la sinistralité constatée, tout en améliorant l'adéquation des moyens déployés aux besoins de prévention.

La politique de prévention des risques professionnels repose sur la mobilisation d'instruments et de moyens d'actions variés et complémentaires : sensibilisation, formation, conseils, contrôle, incitations financières...

Pour la **branche "Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP)"**, l'un des enjeux consiste à conduire des programmes en faveur de la réduction des sinistres, dont l'efficacité ou l'efficience puisse être attestée.

Des critères de ciblage objectifs

La définition des cibles repose sur plusieurs critères :

- La fréquence et la gravité de la sinistralité constatée dans certains secteurs d'activité (comme le BTP, par exemple),
- Les coûts financiers associés,
- Les coûts sociaux liés à un AT ou une MP (par exemple le risque de désinsertion professionnelle compte tenu de la durée d'arrêt de travail).

Au regard de ces critères, des risques prioritaires ont été définis au niveau national et régional, et des problématiques particulières ont été retenues.

Des risques prioritaires

Les **risques prioritaires 2014-2017 de la Direction des Risques Professionnels de la CGSS Martinique** sont définis et déployés dans l'ensemble des régions :

- Les Troubles Musculosquelettiques (TMS),
- Les risques de chutes dans le BTP,
- L'exposition à certains facteurs cancérigènes (CMR).

En **Martinique, trois programmes supplémentaires**, correspondant à des **risques spécifiques**, sont pilotés localement :

- **Management de la Santé-Sécurité au travail :**

inciter des entreprises relevant de 31 secteurs professionnels ciblés pour leur sinistralité, à adopter de bonnes pratiques managériales de prévention ;

- **Stop aux incivilités et violence externe, en milieu de travail :**

accompagner les entreprises des secteurs à risques d'agressions à mettre en œuvre une démarche de prévention ;

- **Prévention des risques dans le secteur social :**

accompagner les établissements (EHPAD, aide et soins à domicile...), de ce secteur en pleine expansion dans notre région, dans la maîtrise de leurs risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail de leur personnel.

Des problématiques particulières

Au-delà de **ces actions prioritaires**, des **secteurs d'intervention particulièrement sensibles** feront l'objet d'un suivi attentionné, à des titres divers. Il s'agit des **entreprises employant un taux élevé de seniors** qui se verront proposer une offre de service spécifique, des **jeunes et nouveaux embauchés** pour lesquels sera développé un parcours vers l'emploi intégrant la sécurité et la santé au travail, ou encore les **très petites entreprises (TPE)** nécessitant un accompagnement personnalisé.

Documentation utile

[- Rapport d'activité 2017](#)

[- Nos programmes d'actions de Prévention et de Tarification - Point d'Étape à mi – parcours - janvier 2016](#)

[- Statistiques et rapports des AT/MP de Martinique \(DRP\)](#)

>> Voir nos pages : [Nos missions](#) | [Espace presse](#)
